

Coordination du rôle des pêcheurs dans la création d'une zone de protection marine

FLAG : Marennes Oléron
St-Pierre d'Oléron, France

Présentation du projet

Ce projet soutient le recrutement d'un coordinateur de mission dans le secteur de la pêche. L'objectif étant de s'assurer que les pêcheurs participent pleinement et activement au processus d'aménagement d'un Parc naturel marin (PNM), tant en termes de communication que de décisions.



La décision d'aménager le PNM de l'Estuaire de la Gironde et du Pertuis charentais fait suite à la [désignation de la région en tant que Site d'importance communautaire Natura2000](#). Entre octobre 2009 et décembre 2010, 30 groupes de travail mobilisant 150 représentants des diverses activités, industries et associations de la région concernées par le PNM ont été mis en place afin de déterminer les positions des parties prenantes et de les soumettre au Comité de Concertation. Ce processus visait à établir la stratégie de gestion d'un parc marin de 6 500 km², appelé à devenir la plus vaste zone de protection marine en France métropolitaine. Cette région abrite quelques-uns des ports de pêche les plus actifs de France ainsi que de nombreuses activités récréatives et industrielles. Il fallait tenir compte des contraintes environnementales et socio-économiques, et préserver le capital écologique tout en soutenant une série d'activités humaines.

Les acteurs de la pêche, représentés par les trois Comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) présents dans la région, ont été étroitement mêlés à la consultation afin de tenir compte de leurs perspectives et d'assurer la continuité de leur activité professionnelle. Néanmoins, pour renforcer leur participation, garantir une présence permanente à ces réunions et s'assurer que les voix des pêcheurs soient non seulement entendues mais aussi *comprises* par les acteurs issus de secteurs autres que celui de la pêche (scientifiques, ONG, représentants de la société), le [CRPMEM de Poitou Charentes](#) a lancé un projet au titre de l'Axe 4 pour recruter un coordinateur de mission avec un contrat d'un an renouvelable. Fort de ses connaissances scienti-

fiques et de son expérience de terrain dans le domaine de la pêche, le coordinateur a représenté les intérêts des pêcheurs locaux à toutes les réunions du Comité de Concertation, assurant la défense des intérêts des pêcheurs en cas de décisions contraignantes. Sa mission consistait également à informer proactivement, sur une base permanente, les principales parties prenantes au sujet du processus, en résumant les informations techniques issues de ces réunions (analyse scientifique et perspectives des acteurs extérieurs au secteur de la pêche) et en les communiquant aux pêcheurs et organisations de pêche.



Principaux enseignements

- › **Pertinence vis-à-vis des thèmes de FARNET :** Environnement, Culture et société, Gouvernance
- › **Efficacité/efficience :** le processus entre dans sa phase ultime et le nombre de pêcheurs appelés à siéger au Conseil du Comité de Gestion du PNM est en cours d'examen. Les efforts du coordinateur ont débouché sur de nombreuses réalisations, comme l'inclusion d'un glossaire technique sur les principaux concepts liés à la pêche et à l'environnement dans le rapport de consultation final du Comité de Concertation. Ils ont également mené à la révision de l'étude préparatoire de la Zone de protection marine suite à l'identification de données manquantes ou d'erreurs d'interprétation. Ce projet s'est en outre soldé par une coopération et une compréhension accrues parmi les différents acteurs de la pêche.
- › **Transférabilité :** la participation des pêcheurs dans l'aménagement et la gestion de la Zone de protection marine est applicable à de nombreuses zones de pêche européennes. Cet exemple montre comment l'Axe 4 peut apporter des solutions facilitant la communication tant au sein du secteur de la pêche qu'avec les autres secteurs. Parmi les étapes ultérieures et les idées inhérentes à ce projet, un projet de coopération de l'Axe 4 est prévu avec les pêcheurs d'autres zones géographiques actifs dans la création ou la gestion de ZPM (Arcachon et Bretagne). Ces démarches impliqueraient l'organisation de visites de pêcheurs chez leurs homologues afin de reproduire cette expérience fructueuse à l'échelon national et de faciliter le transfert d'expérience.
- › **Commentaire final :** un des premiers exemples de liaison entre l'Axe 4 et la gestion des Zones de protection marine, renforçant l'implication des communautés de pêcheurs dans les mécanismes de gouvernance locale.

Coût total et contribution du FEP

Coût total du projet 37 664 euros (une année d'équivalent temps plein)

Axe 4 : 16 956 euros (65 % du coût éligible de 26 100,49 euros – calculé au prorata du nombre de bateaux sous licence dans le territoire du FLAG, vu qu'il ne couvrait pas entièrement la zone du PNM)

Informations relatives au projet

Titre : Coordination du rôle des pêcheurs dans la création d'une zone de protection marine

Durée : 1 an, contrat renouvelable

Date de l'étude de cas : avril 2011

Promoteur du projet

Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Poitou Charentes

Coordinateur: Laurie Durand

crpmem.poitoucharentes@gmail.com

Détails relatifs au GALP

Pays Marennes Oléron, France

a.perraudeau@marennes-oleron.com

+33 5 46 75 23 89

[FLAG Marennes d'Oléron](#)

Éditeur : Commission européenne, direction générale des affaires maritimes et de la pêche, directeur général.

Décharge de responsabilité : La direction générale des affaires maritimes et de la pêche est responsable de la production de ce document mais pas de son contenu. Elle ne garantit pas l'exactitude des données.